

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 14 janvier 2025 à Lullin

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume :</u>	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GRENAT Maryse (DT)
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Morzine :</u>	BERGER Jean-François, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, FOURNET Bernard et BÉARD Patrick
<u>St Jean d'Aulps :</u>	VERMANT Rebecca
<u>Les Gets :</u>	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin :</u>	VUATTOUX Rémy
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis et BERNAZ Célia

Procurations :

VERNET Josette (Morzine) à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine),
LEFANT Myriam (Morzine) à BERGER Jean-François (Morzine),
DENNÉ Jean-Claude (Montriond) à GRENAT Maryse (DT La Forclaz),
MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) à TRABICHET Yannick (DT Vailly).

Délégués excusés :

VERNET Josette (Morzine), LEFANT Myriam (Morzine), REY Emmanuel (Bellevaux), DENNÉ Jean-Claude (Montriond), DEGENEVE Alain (Lullin) et MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), BOYAT Sylvie (DS Seytroux) et CORNIER André (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : MORAND Jean-Claude

Date de convocation : 8 janvier 2025

1- Approbation du PV de séance de la réunion du conseil communautaire du 10 décembre 2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 10 décembre 2024.

2- Mobilité : validation du schéma directeur

La CCHC a engagé fin 2023 la réalisation d'un schéma directeur de la mobilité (avec une déclinaison en schéma cyclable) sur l'ensemble de son territoire. Confié au bureau d'études ITEM, ce schéma a été présentée le 7 novembre 2024 à la commission « mobilité » qui l'a examiné et a donné son accord.

Ce schéma a permis de dresser un diagnostic de l'offre de la mobilité existante, d'établir une stratégie d'amélioration et de proposer des actions concrètes (avec une estimation de leur coût).

Les actions inscrites sont réparties selon les 5 enjeux identifiés au schéma :

- encourager un usage partagé de la voiture,
- renforcer l'offre de transport collectif,
- développer les infrastructures et les services pour le recours aux modes actifs,
- mieux communiquer et informer sur la mobilité,
- développer la mobilité pour les plus fragiles et lutter contre l'isolement.

A ce titre, la commission « mobilité », lors de sa réunion du 5 décembre 2024, a fait une proposition de répartition de ces actions entre chaque collectivité :

Enjeux	Actions	Intitulé	Prise en charge / compétence
Encourager un usage partagé de la voiture	1	Favoriser le recours au covoiturage	Région / CCHC
	2	Structurer les points de rencontre autostop / covoiturage	
	3	Expérimenter une ligne de covoiturage en vallée d'Aulps	
	4	Expérimenter une ligne en autopartage	
Renforcer l'offre de transport collectif	5	Augmentation du nombre de lignes bus régionales	Région CCHC
	6	Restructuration des Balad'Aulps Brev'Bus	
	7	Uniformiser les points d'arrêts bus communaux et Balad'aulps	CCHC et communes
	8	Restructurer les gares routières	Communes
Développer les infrastructures et les services pour recours aux modes actifs	9	Etude et travaux de sécurisation des accès aux collèges de Saint Jean d'Aulps et Bellevaux	CCHC (études) Département (travaux)
	10	Aménagement des voies vertes et liaisons cyclables (et assurer leur entretien)	CCHC (itinéraires structurants) Communes (maillage communale et itinéraires touristiques)
	11	Développer les stationnements vélo	Communes
	12	Etendre Loc Gets lib à d'autres communes	Communes
Mieux communiquer et informer sur la mobilité	13	Equiper les navettes communautaires de porte vélo	Région
	14	Développer une plateforme d'information sur la mobilité au sein du territoire	Région / CCHC
Développer la mobilité pour les plus fragiles et lutter contre l'isolement	15	Offre de transports à la demande	Région / CCHC
	16	Encourager les services itinérants	Privés

Les statuts actuels de la CCHC intègrent les compétences suivantes (par délégation de la Région qui est Autorité Organisatrice de la Mobilité, la CCHC étant Autorité Organisatrice de second rang) :

- le transport scolaire,
- la mobilité verticale (ascenseurs et escalators),
- les transports non urbains inter-stations et intervillages (Balad'aulps / Brev'Bus),
- la gare d'accueil d'Avoriaz,
- l'aménagement des arrêts bus intercommunaux.

La participation financière de la CCHC pour les lignes régulières régionales (extension de service et tarification plate) est à régulariser.

La CCHC ne disposant pas de compétence en terme de mobilité douce (ex : développement du covoiturage) et pour l'aménagement de liaisons cyclables et voies vertes, il est proposé que cette dernière se dote de cette compétence.

La commission « mobilité », lors de sa réunion du 2 décembre 2024, propose également la priorisation des actions suivantes :

	Action	Intitulé	Cout (€ HT)		
			INVEST	FONCT	ETP
Priorité 1	1	Favoriser le recours au covoiturage		10 000	0,05
	5	Augmentation du nombre de lignes bus régionales		361 000	CCHC
	6	Restructuration du Balad'Aulps et Brev'Bus		150 000	CCHC
	7	Uniformiser les points d'arrêts bus communaux et Balad'aulps	140 000		0,05
	9	Etude et travaux de sécurisation des collèges	30 000		0,05
	10	Schéma cyclable			CCHC
	11	Développer les stationnements vélo	72 000		0,10
Priorité 2	14	Développer une plateforme d'information mobilité	5 000	1 500	0,15
			247 000	522 500	0,40
	2	Structurer les points de rencontre autopstop / covoiturage	62 000		0,05
	3	Expérimenter une ligne de covoiturage en vallée d'Aulps	190 000	35 000	0,20
	8	Restructurer gares routières	?		
	12	Etendre Loc Gets lib à d'autres communes	300 000	40 000	0,05
	13	Equiper les navettes communautaires de porte vélo			
Priorités 3,4,5			692 000	75 000	0,30
	4	Expérimenter vehicules en auto-portage		34 000	0,10
	15	Offre de transports à la demande		70 000	0,15
	16	Encourager services itinérants			
				104 000	0,25
			Invest	Fonct	ETP
			939 000	701 500	0,95

Le réseau de liaisons cyclables et voies vertes à développer s'étale sur plus de 120 km pour un coût global de 20 M€ HT. Il conviendra donc de là aussi de définir les voies prioritaires.

Projets		Tronçons	Km	INVESTISSEMENT			FONCT (entretien annuel)
				Travaux	Moe	TOTAL	
ITINERAIRES STRUCTURANTS							
Morzine Les Gets							
V1a	Morzine Les Gets	5,54	7 244 400	110 000	7 354 400	14 277	
(ou) V1b		6,24	4 866 700	70 000	4 936 700	16 080	
Vallée d'Aulps							
V2-3-4	Morzine Saint-Jean-d'Aulps	14,7	3 601 400	62 500	3 663 900	37 882	
		12,55	2 966 500	60 000	3 026 500	32 341	
V5-6-7-8-9	Saint Jean d'Aulps – Seytroux – Le Biot – La Baume (pont de Gys)	15,06	1 970 100	55 000	2 025 100	38 810	
V10	La Baume (pont de Gys) – La Vernaz	5,74	3 461 200	60 000	3 521 200	14 792	
		Sous totaux marge haute	35,5	9 032 700	177 500	9 210 200	91 484
		Sous totaux marge basse	33,35	8 397 800	175 000	8 572 800	85 943
Vallée du Brevon							
V11-12-13-14-15	Bellevaux – Vallily – Lullin – Reyvroz (axes principaux)	18,81	1 687 800	52 500	1 740 300	48 473	
V16-17	Bellevaux – Lullin (via Col de Jambaz)	8,54	718 900	40 000	758 900	22 008	
		27,35	18 683 800	380 000	19 063 800	176 241	
			15 671 200	337 500	16 008 700	172 504	
MAILLAGE COMMUNAL							
Tous tronçons confondus		20	2 093 500	55 000	2 148 500	51 540	
ITINERAIRES TOURISTIQUES							
Tous tronçons confondus		30	1 447 900	50 000	1 497 900	77 310	
TOTAL marge haute			22 225 200	485 000	22 710 200	305 081	
TOTAL marge basse			19 212 600	442 500	19 655 100	301 354	
hors coûts divers dont foncier, sous traitance des négociations							

Parallèlement aux actions, il se pose également la question des moyens humains communautaires pour mener à bien la mise en œuvre du schéma.

- les actions de mobilité douce (mise en place des actions CCHC et coordination générale des actions du schéma) sont confiées à la chargée de mission mobilité mais sa charge actuelle sur les transports scolaires sera à alléger (estimation pour la mise en œuvre des actions de priorité 1 : 0,40 ETP),
- les actions liées au schéma cyclable (itinéraires structurants) sont confiées au chargé de mission mobilité douce et voies vertes qui conserve également la coordination du service sentiers.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- valide le schéma directeur de la mobilité et sa déclinaison en schéma cyclable ainsi que les actions inscrites dans ce schéma,
- valide la priorisation des actions proposée par la commission « mobilité »,
- se prononce sur le principe de la prise de la compétence mobilité douce par la CCHC selon la répartition entre collectivités proposée par la commission ce qui permettra de lancer un travail de modification des statuts communautaires.

3- Urbanisme : mise en place d'une ATEEx pour la réglementation incendie sur les IMH à Avoriaz

La nouvelle réglementation incendie en matière d'Immeuble de Moyenne Hauteur (IMH) impose de nouvelles normes anti-feu pour toutes les constructions neuves et les rénovations. Ces dispositions légales rendent difficiles voir impossible les rénovations des immeubles d'Avoriaz dont les façades sont en bois. Ils ne peuvent désormais plus l'être avec des bardages extérieurs en bois puisque ce matériau est exclu par la réglementation. En effet, pour les IMH, il est préconisé une façade incombustible en métal par exemple.

En conséquence, à ce jour, les projets de rénovation doivent répondre aux exigences du PLUi-H dont l'objectif est de conserver l'identité de la station d'Avoriaz et aux exigences nationales en matière de sécurité incendie ce qui est contradictoire. Afin de préserver l'identité d'Avoriaz tout en se conformant à la législation sécurité incendie, un travail a été mené pour trouver une solution technique et juridique.

Il existe des passerelles réglementaires, notamment l'Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEEx) réalisée par un laboratoire qui engage sa responsabilité sur la sécurité. L'ATEEx va traiter de la structure, l'acoustique, l'isolation ou encore le feu ce qui permet de sortir du strict cadre réglementaire pour trouver des solutions techniques. Ces ATEEx sont délivrées par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

Pour les IMH d'Avoriaz, il convient donc de réaliser une ATEEx sur un système constructif en bois permettant que le bois soit protégé par un coupe-feu d'au moins une demi-heure.

Différents bureaux d'études proposent un type de système constructif bois résistant mais qu'il faut faire valider par le CSTB. Il est donc proposé de mener les actions suivantes :

- réalisation sur la copropriété du Snow d'une ATEEx initiale sur un bâtiment ancien et avec un projet de rénovation à venir afin de traiter un maximum de points techniques,
- après validation de cette ATEEx, réalisation d'une seconde ATEEx plus générale permettant d'étendre le système constructif à l'ensemble des autres IMH d'Avoriaz.

Le coût de l'ATEEx initiale est estimé entre 105 000 et 180 000 € TTC selon les préconisations que donnera le CSTB lors de l'examen du dossier.

Il est proposé que cette ATEEx soit coordonnée par la CCHC dans le cadre de sa compétence « habitat » de la manière suivante :

- mise en place d'un groupement de commande entre la CCHC, la commune de Morzine et la copropriété Le Snow avec la CCHC comme coordonnateur,
- lancement d'une consultation pour désigner le ou les bureau(x) d'études qui réaliseront le dossier d'ATEEx.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- | | |
|-------------------------------|--|
| • CCHC | 10 % du montant de l'ATEX avec un plafond à 20 000 € |
| • Syndic du Snow | 1 000 € |
| • État – Région – Département | subventions à demander |
| • commune de Morzine | solde après déduction des participations de la CCHC, du Snow et des autres partenaires éventuels |

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- valide la convention de groupement de commande à passer entre la CCHC, la commune de Morzine et la copropriété Le Snow,
- désigne la CCHC comme coordonnateur du groupement,
- approuve le plan de financement présenté.

4- Débat d'orientation budgétaire 2025

Madame la Présidente présente aux membres du conseil communautaire les orientations budgétaires 2025 de la CCHC issues des recommandations faites par la commission « Stratégie financière » du 30 novembre 2024 et suite aux rencontres budgétaires qui ont eu lieu en décembre 2024 avec chaque vice-président (voir diaporama et ROB en annexe).

Stéphane PUGIN-BRON précise que seules les orientations de la section de fonctionnement sont présentées aujourd'hui et que celles qui concernent la section d'investissement seront présentées lors de la réunion du 11 février 2025.

Patrick BÉARD, absent jusque là, rejoint la séance.

Yannick TRABICHET précise qu'en l'état actuel de la situation budgétaire de la CCHC, il ne devrait pas y avoir besoin d'augmenter les taux de fiscalité en 2025. Elle appelle toutefois à la vigilance face à des bâtiments qui vieillissent et au coût d'entretien et de maintenance de ces bâtiments.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les orientations budgétaires telles qu'elles lui ont été présentées.

5- Personnel

5.1 Création d'un emploi permanent de chargé(e) de communication

Compte tenu du besoin identifié dans le rapport du CDG74 suite au diagnostic réalisé sur les services supports de la CCHC ainsi que de la volonté politique de relancer une communication efficace, il est proposé de créer un emploi permanent de chargé(e) de communication à compter du 1^{er} mars 2025, sur le grade de rédacteur, et sur la base des missions suivantes :

- communication : 70 %
 - communication institutionnelle (création d'un nouveau site internet, création d'une newsletter, création d'un magazine annuel,...) : 45 %
 - communication sur les déchets : 20 %
 - portail petite enfance : 5 %
- déchets (valorisation biodéchets, intervention dans les écoles,...) : 30 %

Pour la partie communication, l'agent qui sera recruté travaillera de concert avec la cheffe de projets qui conservera la partie presse, réseaux sociaux et le suivi du marché avec un bureau de communication en plus de ses missions d'ingénierie financière et des actions touristiques.

Il est précisé que Gaëlle LE COZ, actuellement recrutée sur le poste d'adjointe au service Déchets jusqu'au 31/01/2025, devrait a priori candidater sur ce nouvel emploi compte tenu des missions qu'elle exerce déjà à ce jour.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

5.2 Création d'un emploi non permanent de responsable adjoint au service Déchets

Afin de permettre la prolongation du contrat actuel de Gaëlle LECOZ jusqu'à son éventuel recrutement sur l'emploi de chargé de communication créé précédemment, Stéphane PUGIN-BRON propose de créer un emploi non permanent de responsable adjoint(e) au service Déchets, pour accroissement temporaire d'activité et pour la période du 1^{er} février 2025 au 28 février 2025.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

Christophe MUTILLOD s'interroge sur le fonctionnement du service Déchets si cet emploi n'est pas reconduit alors qu'un besoin avait pourtant été identifié lors de sa création.

Jean-Claude MORAND souligne que Gaëlle n'a malheureusement pas eu les éléments nécessaires pour assurer sa fonction d'adjoint. Il ajoute que le service doit se réorganiser.

6- Marchés publics

6.1 Modification du montant maximum annuel du marché d'entretien de voirie

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un marché d'entretien de voirie a été notifié à la société COLAS le 23 avril 2024 pour une durée de 4 ans avec un montant maximum de 6 M€ HT et un montant maximum annuel de 1,5 M€ HT. Or, il apparaît que ce montant maximum n'est pas suffisant pour répondre à la demande en matière de travaux. La CAO, lors de sa réunion du 10 janvier 2025, a donné un avis favorable afin d'augmenter de 800 000 € HT ce montant maximal annuel pour le porter à 2,3 M€ HT.

Il est rappelé que s'agissant d'un marché à bons de commande, seules les commandes validées et transmises à la société COLAS sont facturables.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de la CAO et autorise Madame la Présidente à signer l'avenant correspondant.

6.2 Restructuration du centre de vacances de Chelles à Saint Jean d'Aulps : avenant n° 1 au lot n° 16

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer un avenant au marché en cours :

- Lot n°16 – Electricité
 - Attributaire : CORNILLON ELECTRICITE
 - Marché initial 242 084,93 € HT
 - Avenant n° 1 : 6 709,46 € HT *reprise travaux Stech et travaux divers*

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer ce avenant.

6.3 Camping de La Baume : avenants au marché en cours

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer des avenants au marché en cours :

- Lot n° 1 – Terrassements – VRD
 - Attributaire SDHD
 - Marché initial 55 000,00 € HT
 - Avenant n° 1 2 625,00 € HT
 - Avenant n° 2 - 5 319,00 € HT *travaux prévus mais non réalisés*
- Lot n° 11 – Électricité – Courants forts et faibles
 - Attributaire Jacquier Electricité
 - Marché initial 33 686,78 € HT
 - Avenant n° 1 973,57 € HT *coffret supplémentaire*

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer ces avenants.

6.4 ZAE de Moulin Desaillys : avenant au marché en cours

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer un avenant n° 1 au lot n° 2 (Bordures – Enrobés) attribué à la société COLAS afin de :

- prolonger le délai d'exécution du marché jusqu'au 24 janvier 2025,
- retirer certaines prestations du marché compte tenu de la décision qui a été prise d'interrompre les travaux du fait de la nécessité de revoir la configuration des lots :
 - Marché initial 229 500,00 € HT
 - Avenant n° 1 - 72 251,77 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer cet avenant.

7- Logements saisonniers – nouvelles modalités d'attribution et de tarification

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire les modalités d'attribution approuvées par délibération du 10 septembre 2024 :

- attribution aux collectivités du territoire et aux entreprises domiciliées sur le territoire de la CCHC, dotées d'un SIRET et pouvant justifier de 3 ans d'existence,
- à l'issue de la phase de candidature, attribution d'un logement maximum par structure en priorisant les collectivités puis les entreprises en partant de celle ayant le CA moyen sur 3 ans le plus faible,

- si à l'issue de ce premier tour il reste des logements disponibles, un deuxième tour est organisé dans les mêmes conditions que le premier,
- l'attribution d'un logement se fait avec un engagement de location de 12 mois sans possibilité de renouvellement automatique.

Toutefois, suite à de récents désistements d'entreprises et afin d'optimiser le remplissage et tenir compte des différentes demandes, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour autoriser :

- la location aux professionnels de santé en leur nom propre et à la saison sur la base de bail temporaire ne pouvant par faire office de résidence principale (idem studio MSP),
- la location à la saison moyennant une surtaxe mensuelle de 100 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouvelles modalités.

8- Finances

8.1 Subventions aux crèches pour 2025

Comme chaque année, il est proposé aux membres du conseil communautaire de verser une subvention de fonctionnement aux crèches du territoire à hauteur de 50 % du montant demandé :

crèches	subv. réelle versée en 2024	subv. prev. 2025 CCHC (sans BT)	acompte 1 (50%)	Bonus Territoire	subv. réelle CCHC	solde
Outa	130 000 €	161 000 €	80 500 €	52 461 €		
Les Minots	88 000 €	100 000 €	50 000 €	23 982 €		
Les Ptits Gations	142 900 €	164 000 €	82 000 €	35 973 €		
Les Bout'Chou	76 000 €	84 000 €	42 000 €	29 978 €		
Les Ptits Mouzets	57 000 €	35 000 €	17 500 €	14 989 €		
total	493 900 €	544 000 €	272 000 €	157 382 €		

Une nouvelle délibération devra être prise en juillet 2025 afin de voter de nouvelles subventions complémentaires après communication par les associations de leurs comptes de résultat 2024 et en fonction de leurs demandes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

8.2 Subventions aux écoles de musique pour 2025

Comme chaque année, il est proposé aux membres du conseil communautaire de verser une subvention de fonctionnement aux écoles de musique du territoire à hauteur de 50 % du montant versé l'année précédente, soit pour 2025 :

- École de Musique de Morzine 15 400 €
- École de Musique de la Vallée d'Aulps 22 700 €
- École de Musique du Brevon 26 500 €

Une nouvelle délibération devra être prise en juillet 2025 afin de voter de nouvelles subventions complémentaires après communication par les associations de leurs comptes de résultat 2024 et en fonction de leurs demandes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

8.3 Budget annexe SPANC 2024 : décision modificative n° 1

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative dans les conditions suivantes :

- DF 611 - 300,00 €
- DF 6541 + 300,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

8.4 Budget principal : décision modificative n° 3

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative dans les conditions suivantes :

- DF 023 + 22 700,00 €
- RF 7811/042 + 22 700,00 €
- DI 28031/040 + 22 700,00 €
- RI 021 + 22 700,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

8.5 Acquisition par l'EHPAD du Haut-Chablais d'un véhicule pour le portage de repas à domicile

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire du revirement de la position de la Préfecture qui au final juge conforme le versement de subventions des communes à l'EHPAD pour l'acquisition d'un véhicule pour le portage à domicile de repas. Le montage serait donc le suivant :

- acquisition du véhicule par l'EHPAD pour 41 100 € TTC
- versement de la subvention CARSAT à l'EHPAD
- versement de subventions par les communes concernées selon une répartition à la population permanente (attention, la commune de La Vernaz souhaite se rajouter). Le montant dépendra de si l'EHPAD récupère ou pas la TVA sur ce véhicule.

Maryse GRENAT se demande pourquoi toutes les communes de la CCHC ne participent pas à cette opération. Yannick TRABICHET rappelle que toutes les communes n'utilisent pas ce service de l'EHPAD et que les communes du Brevon passent par exemple par les services d'un traiteur.

8.6 Approbation du BP 2025 de l'OT des Alpes du Léman

Le BP 2025 de l'OT des Alpes du Léman a été adopté par son Comité de Direction le 17 décembre 2024. Ce budget 2025 est équilibré en fonctionnement à hauteur de 465 880,80 € (contre 480 065,00 € en 2024) et en investissement à hauteur de 1 093,78 € (contre 603,92 €).

La subvention demandée à la CCHC et incluse dans ce budget est de 180 928 € soit identique à celle des années précédentes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le BP 2025 de l'OTAdL.

8.7 Approbation du BP 2025 de l'OT de la Vallée d'Aulps

Le BP 2025 de l'OT de la Vallée d'Aulps a été adopté par son Comité de Direction le 12 décembre 2024. Ce budget 2025 est équilibré en fonctionnement à hauteur de 710 500,00 € (contre 637 500,00 € en 2024) et en investissement à hauteur de 27 600,00 € (contre 38 000,00 € en 2024).

La subvention demandée à la CCHC et incluse dans ce budget est de 415 000 €, soit identique à celle des années précédentes.

Il est proposé d'approuver ce budget primitif 2025. Toutefois, suite à discussion entre la Présidente de la CCHC, le Président de l'OTVA et son Directeur, et conformément à la proposition faite dans le DOB, il a été convenu que la subvention de la CCHC pour 2025 devra être revue à la baisse lors de la préparation et de l'approbation par le comité de direction du budget supplémentaire 2025 de l'OTVA.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le BP 2025 de l'OTVA et précise que le montant de la participation 2025 de la CCHC devra être revu à la baisse dans le budget supplémentaire 2025.

9- Questions diverses

ZAE de Moulin Desaillys

Christophe MUTILLOD informe les membres du conseil communautaire d'une demande reçue concernant la ZAE de Moulin Desaillys, à savoir l'implantation d'une station de lavage pour véhicules. Il précise que cet type d'activité n'est pas prévu dans le règlement de la ZAE mais estime que ce serait un bon service pour la vallée du Brevon. Rémy VUATTOUX souligne que la commune de Lullin est favorable à cette proposition.

Rémy VUATTOUX tient à signaler que certaines entreprises intéressées pour s'implanter rencontrent à priori des difficultés avec les banques qui refusent de consentir des emprunts en l'absence d'hypothèque. Christophe MUTILLOD précise qu'il s'agit là d'une méconnaissance des banques et indique que les baux à construction emportent les mêmes droits qu'une acquisition.

Création d'une aire d'accueil de saisonniers sur Morzine

Jean-François BERGER informe les membres du conseil communautaire que l'aménagement d'une aire d'accueil des saisonniers sur Morzine, tel que discuté lors de la dernière réunion, n'a pas pu se faire pour cet hiver. Il souhaiterait qu'un courrier soit fait à destination du propriétaire du terrain afin de lui demander s'il est possible de passer un bail sur plusieurs années à partir de l'hiver prochain.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le 11 février 2025 à Montriond.

Au Biot, le 21 janvier 2025

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Jean-Claude MORAND



